LES REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Mis en arrestation, par décret du 3 octobre 1793, *vieux style.*

Détenus dans la maison d'arrêt des Carmes;

A LA CONVENTION NATIONALE ET AU PEUPLE FRANÇAIS.



A PARIS,

Chez tous les Marchands de Nouveautés.

An 3 de la République.

LES
REPRÉSENTANS DU PEUPLE,
DÉTENUS DANS LA MAISON D'ARRÊT DES CARMES,
A LA CONVENTION NATIONALE
ET AU PEUPLE FRANÇAIS.

DEPUIS plus d'un an soixante représentans du peuple gémissent dans une captivité, dont les annales du pouvoir arbitraire pourroient seules donner un exemple. Dénoncés à l'opinion publique, sans qu'on l'ait éclairée sur le délit qu'on leur impute; accusés, sans avoir obtenu la faculté de se défendre; jettés dans les fers, sans pouvoir invoquer la justice et la vérité; ils ont subi le sort que la tyrannie seule peut faire éprouver, même aux criminels.

Trop long-tems forcés au silence par ce despotisme sanguinaire dont la fatale influence se fit

sentir jusques dans le sanctuaire des lois, ils ne purent réclamer la justice nationale. Avant le 10 thermidor les plaintes de l'innocence étoient le cri de la conspiration, et demander son juge c'étoit demander son supplice.

Ce règne de terreur et de sang a fait place à celui de la justice et de l'humanité. Le citoyen a reconquis le droit de réclamer au nom des loix, ou le jugement des délits dont il est prévenu, ou la proclamation de son innocence. Nous usons de ce droit inaliénable, dont la suspension même est un outrage à la loi naturelle. Nous aimons à penser que ces jours de deuil ne sont plus, où des Français revêtus du pouvoir de faire la loi, n'osoient même invoquer l'application des droits sacrés de l'homme.

L'honneur terni par le soupçon, la patience lassée par une longue oppression, le compte que nous devons à nos commettans, ne nous permettent plus un silence reprouvé par la liberté. Nous mettons sous les yeux de nos concitoyens que nous appelons tous à être nos juges, l'exposé fidèle de notre conduite. Nous éloignons de nous ces inculpations grossières que la calomnie attache

toujours à la vertu, pour lui donner la teinte odieuſe du crime.

Nous avons ſigné, non *une proteſtation*, mais un compte rendu des évènemens des 31 mai, 1 et 2 juin 1793, *vieux style.* Nous le devions à nos commettans. Des évènemens moins extraordinaires dans leur exécution, moins allarmans pour la liberté auroient commandé ce développement de notre opinion. Mandataires du peuple, nous n'eumes jamais une raison plus puissante de justifier le droit que nous avions conservé à sa confiance.

Etrangers à toute faction, nous ne primes pour règle de nos jugemens, qu'une conscience droite. Nous ne nous proposâmes pour fin de notre mission, que le renversement du despotisme, et le rétablissement du peuple dans ses droits.

Les insurrections que l'oppression seule peut légitimer; ces fièvres ardentes de révolutions nous sembloient des maladies convulsives du corps social. Nous les redoutions, comme un médecin prudent craint une crise violente qui peut causer la mort du malade qu'il est appelé à traiter. Nous

fûmes toujours éloignés des foyers où se préparoient ces orages, et où se concertoit leur explosion. Semblables à ces prêtres égyptiens, et à ces êtres privilégiés auxquels ils révéloient leur mistères, les initiés pouvoient seuls pénétrer dans les antres sacrés où se forgeoient ces foudres politiques. Tout profâne étoit scrupuleusement écarté, et celui-là étoit profâne qui marchoit par les voies simples et franches de la vertu vers le but qu'il s'étoit proposé : un gouvernement démocratique fondé sur les droits sacrés de la nature, et les loix consentis par le peuple.

Nous ne pouvions donc juger la nature et l'objet de ses mouvemens que par leurs résultats, le caractère de leurs instigateurs, et l'intérêt des agens de leur exécution.

Au 2 juin nous vîmes bien sans inquiétude le peuple réuni par les ordres combinés de ses magistrats et des chefs de la force armée. Nous connûmes bientôt la pureté de ses intentions. Nous jugeâmes qu'il ne connoissoit que les ordres auxquels il obéissoit, et qu'il n'étoit pas dans la confidence des desseins criminels dont on vouloit le faire l'instrument passif. Son rassemblement

ne nous auroit rien offert d'allarmant pour la liberté publique, si les vues des chefs avoient été aussi pures que les siennes. Nous ne recueillîmes dans ses rangs que les témoignages de la fraternité, que des protestations de dévouement à la représentation nationale.

Mais nous portâmes les regards hors de ses rangs. Nous examinâmes les ressorts qui causoient ses mouvemens. Nous découvrimes qu'ils devoient leur action à ces conspirateurs qui tendoient, au nom du peuple séduit par leurs intrigues, égaré par leurs calomnies, à l'anéantissement de la convention, aux massacres de ses membres, à la contre-révolution.

Nous vîmes un comité central d'insurrection du système et de l'organisation de Chabot, présidé par l'espagnol Gusman, composé des deux Allemands Frey, et de l'Autrichien Proly. Nous vîmes cette commune factieuse qui avoit toujours lutté d'autorité contre la représentation nationale, qui de chaque combat avoit su se faire un triomphe, qui mettoit audacieusement ses arrêtés à la place des loix, qui avoit dans les départemens et aux armées ses représentans qui rivalisoient de pou-

voir avec ceux du peuple souverain; qui enfin, sous le spécieux prétexte des besoins du peuple, puisoit dans le trésor public, l'aliment de son ambition et de ses projets liberticides.

Nous vîmes ce général séditieux dont les exploits militaires se réduisoient à quelques campagnes financières aux barrières de Paris, aux expéditions sur les effets des voyageurs, menaçant avec insolence la convention nationale, dont le président Hérault sourioit à ses injures; donnant sous les bayonnettes et à la bouche des canons ses ordres criminels, pour les volontés du peuple.

Nous vîmes ces compétiteurs ambitieux marchant vers le trône sous le masque d'un patriotisme hypocrite, et sous l'égide d'une popularité usurpée par le mensonge; se formant une cour et des gardes par une générosité dont ils recueilloient l'honneur, et dont le trésor public faisoit les frais.

Cette ligue immorale composée de tout ce que la République offroit de plus pervers, ne pouvoit avoir dans le cœur l'attachement qu'elle témoignoit au peuple. Elle captoit sa confiance, pour le dépouiller au nom de son propre intérêt;

elle vouloit l'aveugler pour le rendre complice de ses forfaits ; elle travailloit à le corrompre pour le remettre dans les fers qu'il venoit de briser.

Les évènemens que la révolution a développés depuis cette époque mémorable n'ont que trop justifié les alarmes que nous inspira cette redoutable coalition. Cambon dans la révélation qu'il vient de faire à la convention nationale, a démontré que nos présages sinistres n'étoient pas des illusions. Le glaive de la justice a vengé la patrie de tous ces scélérats qui vouloient noyer dans son sang, sa liberté naissante.

Ces attentats du despotisme contre la liberté nous parurent toucher de trop près au succès de la révolution pour n'être pas communiqués à nos commettans. Nous leur devions au moins compte de ce qui intéressoit si essentiellement le sort de la République et leurs propres destinées. Nous en consignâmes le récit, les conjectures et les réflexions qu'ils nous firent naître, dans un compte que nous projettions d'adresser à la nation entière.

Eh bien ! ce compte qui fait *notre crime* est

resté en projet. Nous le vouâmes bientôt au néant. Aucun de nous n'en conserva même une copie. Aucun département n'en eut connoissance. Il n'eut aucun effet. La discussion de l'acte constitutionel qui suivit de près ces journées ; l'espoir de voir bientôt le règne de la loi succéder à l'anarchie, et les entreprises des ambitieux comprimées par l'organisation sociale, nous déterminèrent au silence. Nous regardâmes les évènemens des 31 mai, 1 et 2 juin comme les dernières convulsions du corps social, qu'un régime sage alloit préserver pour toujours de ces crises violentes.

Nous assistâmes régulièrement aux séances de la convention. Nous discutâmes la constitution avec tous nos collègues. Nous l'envoyâmes avec l'empressement de la joie dans nos départemens. Nous la présentâmes à nos commettans comme l'arche sainte où devoient s'éteindre toutes les divisions, où devoient se concentrer tous nos vœux. Nous redoublâmes de zèle dans les travaux des comités. Nous présentâmes plusieurs projets de loix en leur nom.

Ce n'est qu'après quatre mois de sécurité

qu'on produit contre nous cette pièce informe que nous avions cru anéantie ; celui qui s'en empara, qui la conserva contre l'intention de tous, nous avoit assuré l'avoir livrée aux flammes. Représentans nos collègues, vous éprouviez sans doute à l'époque où vous décrétâtes la suspension de notre liberté, les atteintes portées à la vôtre. Déja la terreur sur laquelle les conjurés fondoient leur empire, comprimoient votre pensée. Déja la tyrannie fermoit la bouche à l'accusé qui vouloit se défendre.

Les conjurés marchèrent depuis avec un succès effrayant vers le terme de leurs crimes, et si le dix thermidor votre énergie n'eût arrêté ce torrent, vous étiez comme nous enveloppés dans la commune proscription. Vous périssiez avec la République, votre sang couloit avec le nôtre, sous le fer assassin.

Par quelle fatalité nos dangers ayant été communs, nos têtes également proscrites, notre sort est-il si différent du vôtre ? Pourquoi, ayant démasqué et combattu avec vous nos ennemis et nos tyrans communs, ne partageons-nous pas avec vous le prix de la victoire ? Pourquoi nos

fers sont-ils rivés par des collègues, dont le premier devoir seroit de les rompre ?

Serions-nous entachés du soupçon de quelque crime qui commandât une plus longue expiation ? Auriez-vous accordé quelque confiance aux déclamations de ce libelliste éhonté dont la méchanceté ne put être égalée que par l'abjection de son style. Hébert, digne orateur de cette association monstrueuse dans laquelle il mettoit ses crimes à intérêt, vous auroit-il fait soupçonner que nous pussions être *des fédéralistes, des dilapidateurs des deniers publics ; des factieux ?*

Quoique nous ne puissions être atteints par ces incúlpations vagues qui peuvent d'autant moins s'appliquer avec précision à quelque individu, que la calomnie les attache à tout ce qu'elle poursuit, nous devons les éloigner de nous. Le caractère de notre mission ne souffre pas de tache. Les représentans du peuple doivent être purs, ou ils perdent leurs droits à sa confiance.

Rompre l'unité de la République, former de ce déchirement plusieurs gouvernemens isolés, dont chacun auroit son organisation, ses loix,

ses trésors; dont le seul lien de réunion seroit dans les moyens de défense contre l'ennemi commun ; voilà le fédéralisme. Comment peut-on nous accuser de l'avoir provoqué ? Où sont nos correspondances, nos écrits, nos démarches pour parvenir à cette scission criminelle contraire à nos sermens ?

Serions-nous fédéralistes, pour avoir eu le projet de dénoncer à l'universalité de nos concitoyens les attentats de quelques conspirateurs contre la liberté commune ? Serions-nous fédéralistes, quand nous aurions provoqué la surveillance de la République entière, sur les entreprises d'une commune qui chaque jour faisoit un pas vers l'usurpation de l'autorité suprême ? Serions-nous fédéralistes, quand nous aurions donné l'éveil à tous les départemens sur cette coalition criminelle qui leur préparoit des fers ?

C'est un étrange fédéralisme, que celui qui se compose de toutes les parties de l'empire, du vœu de tous les citoyens, pour son unité ? A quelle portion du territoire français appartiennent ces mandataires *fédéralistes*, auxquels on prête l'intention de séparer leurs contrées de la

masse indivisible, et le systême absurde de préférer le nom obscur d'un petit peuple, au nom glorieux de citoyen français ? Ils appartiennent à toutes les sections de la République. Ils sont envoyés de toutes ses extrêmités, de tous les points de son horison. Ces prétendus *fédéralistes* qui auroient dû se concerter sur le morcélement de leur patrie, se connoissoient à peine avant leur captivité. Réunis dans leur prison, ils se demandoient leurs noms, leurs départemens. L'iniquité s'est mentie à elle-même en nous imputant un crime dont l'invraisemblance nous justifie.

Sommes-nous plus coupables de dilapidation, de vol des deniers publics ? Avons-nous fait servir la révolution à augmenter notre chétif patrimoine ? Avons-nous converti nos cabanes en châteaux, notre modique héritage en vastes domaines ? Qu'on nomme donc ces administrateurs du trésor national dont la coupable collusion nous a fait une fortune si gratuite ! Qu'on rappelle la mission de faveur, pour les frais et le succés de laquelle la trésorerie nous ait ouvert ses crédits ! Qu'on déclare les fonctions auxquelles aient été attachées des depenses dont la direction et l'emploi nous aient été confiés !

Par un de ces hasards que la justice sait faire servir à confondre la calomnie, nous sommes presque tous sans fortune. Aucun des représentans détenus n'est de la classe enviée des riches. Aucun n'a cherché ni trouvé dans la révolution le moyen d'ajouter à ses possessions. Nous invoquons l'examen le plus sévère sur nos propriétés. Nous les abandonnons au dénonciateur qui prouvera qu'elles sont entachées d'un denier que le trésor public a droit de revendiquer. Nous provoquons sur ce point toute la sévérité de nos départemens. Nous défions même la haine et l'envie, si nous avons pu exciter ces sentimens odieux.

Notre captivité a beaucoup altéré le peu dont nous jouissions. Nous n'avons pu veiller à sa conservation, à son entretien. Notre appauvrissement est donc ce qu'il y a de réel dans le changement de nos fortunesdepuis la révolution.

Enfin, peut-on nous accuser d'avoir été partisans de quelque faction? Seuls avec nos consciences, nous avons porté dans le temple des loix une opinion indépendante. Jamais les pas-

sions des partis, les intérêts des cabales, les menaces même de la sédition n'influencèrent nos déterminations. Nous arrivâmes à notre poste sans préventions. Nous conservâmes précieusement ce moyen de juger sans partialité. Nous vîmes toujours la République et non les hommes ; les grands intérêts de la patrie, et non des intérêts particuliers ; le succès de la révolution, et non des réputations individuelles.

En un mot, les conspirateurs, les factieux ont porté sur l'échafaud leurs têtes coupables. Des témoignages, des preuves ont dû les convaincre. Ils ont pu faire des déclarations, des aveux. Lequel de nous se trouve compromis dans ces testamens de mort ? Où est parmi nous le complice impuni ? Lequel est impliqué ; même indirectement & d'une manière éloignée. Leurs scellés, les nôtres ont été levés. Nos correspondances ont été examinées ; nos relations vérifiées. Quelle trace de conspiration, quel projets suspects y a-t-on découverts ?

Mais, c'est trop nous arrêter à repousser ces calomnies triviales qui ne servirent jamais que les passions et le crime. Il est malheureux que des

représentans fidèles soient forcés de descendre au rôle mortifiant de prévenus. Ils protestent à la face de la République entière que leurs fers pèsent sur l'innocence opprimée. Si cette protestation est hasardée, qu'on produise leurs délits ; qu'on mette enfin sous les yeux du peuple les motifs des tourmens qu'ils éprouvent.

Dès le moment de notre arrestation, le sort de notre captivité fut livré à ces administrateurs coupables, dont nous avions dévoilé les infidélités et proclamé les attentats. Nos ennemis s'arrogèrent le droit d'être nos bourreaux. Leur vengeance a pris pour mesure la vérité de nos dénonciations. Ils ont été aussi cruels envers nous, que criminels envers la patrie.

Les maisons d'arrêt ou de détention leur parurent trop douces et trop commodes. Ils nous confinèrent dans ces prisons destinées à contenir la perte de la société. Nous fûmes entassés par cinquantaines avec d'autres victimes du despotisme dans des salles fermées sous des triples verroux, dont le bruit affreux ne laisse jamais assoupir le sentiment du malheur.

Nous fumes dépouillés de nos cartes de représentans, de nos assignats, de nos rasoirs, couteaux, canifs, & comme on ne vouloit pas croire capables de bonne foi des hommes traités en conspirateurs, on ne se contenta pas de notre déclaration, ni d'un dépouillement volontaire; nos malles, nos lits furent fouillés; nous le fumes nous-mêmes dans les vêtemens qui nous couvroient. Citoyens, nous vous déclarons que cette perquisition scandaleuse n'ajouta rien, absolument rien, à ce que nous avions donné sur une simple réquisition.

Nous éprouvames tous des effets plus ou moins graves de cette captivité & des traitemens barbares qui en redoubloient l'horreur. La mélancolie, l'ennui, le désespoir rongeant des cœurs flétris par le soupçon du crime, les allarmes de nos familles, tous ces sentimens affligeans retracés pendant des nuits éternelles, dont l'insomnie comptoit toutes les heures, échauffèrent notre sang, vicièrent nos humeurs, et se joignant à l'air infect que nous respirions, altérèrent les santés les plus robustes.

Un de nos malheureux collègues atteint d'une fièvre maligne n'eut d'autres secours que ceux de notre sensibilité, d'autres médicamens que ceux que nous pûmes lui préparer, d'autres gardes malades que nous-mêmes, d'autre infirmerie que notre cachot commun. Nous sollicitâmes en vain sa translation, les certificats de médecin nécessaires pour l'obtenir. Tout fut refusé et les témoignages tardifs d'une fausse sensibilité ne nous furent donnés, que quand la mort les eût rendus inutiles ou dérisoires. Citoyens sensibles qui nous lisez, cette mort est un assassinat.

Nous avons été traînés ignominieusêment de prisons en prisons ; nous occupons la septième. On nous a transférés en plein midi, dans des chariots à demi découverts, ou nous ne pouvions être ni assis, ni debout. On vouloit attirer snr nous les malédictions du peuple assemblé sur notre passage. Nos bourreaux furent trompés ; nons n'éprouvâmes que les témoigages de sa senſibilé ; tant le malheur à d'empire sur un peuple généreux qui ne sait s'indigner que contre le crime.

Entassés dans des maisons que les fureurs du despotisme avoient déja comblées, nous avons couché plusieus nuits sur les escaliers, sur le pavé des corridors, rongés par la vermine et respirant un air méphitique qui portoit le germe de la mort dans nos poumons. Toute communication extérieure nous étoit rigourensement interdite ; nous ne pouvions faire savoir à nos familles éloignéés, que nous survivions à nos tourmens. Toute ligne qui n'étoit pas employée à reclamer un des premiers besoins, étoit impitoyablement déchirée.

Le poignard des assassins a été sans cesse suspendu sur nos têtes, Ronsin, Vincent, Hébert étoient altérés de notre sang. Ils se firent donner la liste de nos noms, et l'indication précise des chambres que nous occupions. Tout ce qu'il protégeoit fut transféré, ou soigneusement écarté de nous, afin que le barbare assassin ne pût pas se tromper dans le choix de ses victimes. Chaque nuit venoit mêler aux horreurs de son ombre, les images éfrayantes de l'assassinat.

Abrégeons ce tableau hideux. Nous voulons rendre nos concitoyens, les confidens de nos peines ; et non les associés de nos malheurs.

Peuple Français, c'est ainsi qu'on a traité les représentans ; ils te jurent cependant qu'ils n'ont rien perdu de leurs droits à la confiance. Ils en appellent au jugement de la France entière ; ils provoquent la censure la plus sévère sur leurs principes révolutionnaires, sur leur conduite politique. Ils te livrent leurs opinions mêmes, quoique dans leur émission tu leur eu ses garanti une liberté sans bornes.

Et vous représentans nos collègues, si une année de souffrance ne vous intéressoit pas par le sentiment de l'humanité, vous devez au moins l'être par celui de vos propres dangers. La scène restant la même, les acteurs peuvent changer. Si nous sommes persécutés pour nos opinions, qui vous assurera que vous ne serez pas même sacrifiés pour les vôtres. Où est le titre de garantie qui rend l'expression de votre pensée inviolable, pendant que nous portons le sceau de la plus étrange violation de ce droit imprescriptible. En tyrannie le premier acte impuni du tyran, assure son despotisme

et sanctionne l'esclavage des hommes qui ne l'ont pas réprimé. Craignez de dormir à côté des chaînes qui nous accablent, leurs anneaux prolongés par votre sécurité peuvent vous envelopper avant votre reveil.

Nous avons trop souffert, puisque nous n'avions aucun crime à expier. Mais si notre conscience fut sans reproche, notrs ame ne fut pas sans énergie; nous avons su souffrir ! La vertu et ses consolations étoient là pour nous soutenir ! Le tems et les vrais principes qu'il déroule, nous présentoient un port calme après la tempête. Elle est dissipée cette tempête ! Les ennemis de la révolution sout ou dans la tombe, ou dans l'opprobre ? Pourquoi sommes nous donc seuls luttant encore contre l'influence de leurs principes, sans que la maiu puissante de la justice s'étende pour nous y soustraire. Nos malheurs jusqu'à ce moment sont à la charge du despotisme; s'ils se prolongent, quelle autorité sera responsable de leur continuité ?

Aucun Français opprimé ne réclame plus envain justice et liberté ! Les bastilles élevées

par lss tyrans, s'ouvrent tous les jours aux victimes de leur fureur. Les représentans du peuple seront-ils donc les seuls pour qui les gonds de ces portes d'airain soient immobiles sur leurs pivôts ?

Représentans nos collègues ; notre calme, notre longanimité ont des droits à votre estime comme nos réclamations en ont à votre justice. Amour ardent de la patrie, volonté ferme de servir la révolution, sacrifice de notre saug pour la république ; voilà nos titres à la liberté et au rappel à notre poste. Consolés pat le recouvrement de nos droits, et de notre liberré. nous aurons bientôt oublié que nous fûmes victimes des factions. Nous laisserons dans nos cachots le souvenir de nos longues infortunes.

Signé HECQUET, BLAD, BOHAN, QUEINNEC, OBELIN, DABRAY, HENRY FLEURY, LAURENCE, VINCENT ET RUAULT.